

Département de la Drôme

**COMMUNE D'EYGALAYES**

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 AOÛT 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit août à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d' Eygalayes.

**Membres présents** : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL, Marie-Laure MEIRONE, Agnès ARMAND, Kerouan LE ROUX, Michel PASCAL.

**Membre absent excusé** : Annie PASCAL qui a donné pouvoir à Georges ROMEO.

**Date de la convocation** : 01 août 2017

**Secrétaire de séance** : Jacqueline DOLLEGEAL

**Membres en exercice** : 7

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 18 mai et 23 juillet 2017
- Transfert de compétence à la communauté de communes
- Tarifs cimetière
- Demande de financement pour les travaux de reprise de berges de la Méouge – quartier La saulce
- Achat maison Bonnet
- Si réponse positive au point précédent, choix de l'architecte pour le projet « Maison Bonnet »
- Questions diverses

**Début de Séance : 15H**

**Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 18 mai et 23 juillet 2017**

Georges Roméo revient sur les points débattus lors des deux précédents conseils municipaux :

- ⇒ Le contrat pour la ligne de trésorerie a été signé.
- ⇒ La demande de subvention pour le radar pédagogique a été transmise au Département 26.
- ⇒ La subvention au Club Espérance 3 a été versée.
- ⇒ Les tarifs concernant les emplacements au cimetière vont être votés ce jour.
- ⇒ Le bois d'affouage va être bientôt livré.
- ⇒ Les travaux de voirie sur les voies Pré des Bruns, La Borie, le Casage ont été réalisés.
- ⇒ Le village a été fleuri.
- ⇒ Annie Pascal a souhaité faire une remarque concernant le nourrissage des chats : elle précise que la loi ne permet pas d'interdire de nourrir les chats errants.

**Voté à l'unanimité**

**Transfert de compétences à la communauté de communes**

Georges Roméo informe que la communauté de communes a engagé une démarche d'harmonisation rédactionnelle de ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral constitutif. Elle propose l'adoption

de délibérations concordantes entre le conseil municipal et le conseil de communauté concernant le transfert des compétences.

Georges Roméo donne lecture des compétences à transférer :

- ✓ Compétences optionnelles :
  - Politique du logement et du cadre de vie ;
  - Création, aménagement et entretien de la voirie ;
  - Action sociale d'intérêt communautaire

**Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 1 » (Marie-Laure Meirone), ABSTENTION « 0 »**

- ✓ Compétences facultatives :
  - Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des missions de contrôle conformément à l'article L-2224-8 III du CGCT ;
  - En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature ;
  - La Communauté de communes assure la gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis les Baronnies, dont elle est propriétaire ;
  - Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'Etat, de la Région et du Département ;

**Voté à l'unanimité**

- Actions de valorisation du territoire et du terroir et des produits agricoles.

**Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 1 » (Marie-Laure Meirone), ABSTENTION « 0 »**

### Tarifs cimetière

Georges Roméo présente les différents tarifs :

Type de concession	Durée	Tarifs
Columbarium	30 ans	600 €
Tombeau 3 places	30 ans	1 500 €
Tombeau 6 places	30 ans	1 800 €
Caveau provisoire		Usage gratuit pendant 6 mois maximum
Concessions	30 ans	60 € le m <sup>2</sup>

**Voté à l'unanimité**

### **Demande de financement pour les travaux de reprise de berges de la Méouge – quartier La saulce**

Georges Roméo rappelle le rapport du SMIGIBA concernant les travaux de reprise des berges de la Méouge – quartier La Saulce. La communauté de communes a exprimé son soutien lors de la demande de subvention à hauteur de 70%, auprès du Sous-préfet.

Si cette aide financière est refusée, il y aura la possibilité d'effectuer des travaux provisoires de renforcement des berges pour un montant de 5 000 € environ (non financés et non pérennes)

#### **Voté à l'unanimité**

### **Achat maison Bonnet**

Georges Roméo rappelle les démarches effectuées à ce jour et la diffusion des informations auprès de la population. Il a souhaité obtenir l'avis des habitantes et habitants d'Eygelayes. Il précise que toutes les réponses méritent une attention particulière. Il sait que certaines personnes se sont engagées dans une motion de soutien au projet. Il a été recueilli auprès du secrétariat de mairie 43 avis : 11 sont négatifs et 32 sont positifs. Il précise que c'est le conseil municipal qui est décisionnaire, que l'engagement portera sur plusieurs années et qu'il est impératif d'avoir à l'esprit le bien du village. Le vote émis par les conseillers municipaux devra être imprégné de l'avis de l'ensemble de la population. La question qu'il souhaite soumettre aux conseillers municipaux est celle-ci : « soit le projet est abandonné, soit il est engagé officiellement. La population devra adhérer à cette décision. Il insiste sur la discrétion des conseillers municipaux concernant le sens des avis émis par la population. La consultation est amicale ; elle ne doit pas opposer les habitantes et habitants du village. Georges Roméo propose un vote à bulletin secret et indique qu'il assumera seul la responsabilité de la décision. Marie-Laure Meirone souhaite rappeler que dans la profession de foi déposée par ses co-listiers lors des élections municipales figurait le point suivant : relance du tourisme et découverte du village.

Elle souhaite connaître si l'avis que vont émettre les conseillers municipaux porte sur l'achat ou sur le projet. Georges Roméo répond que c'est « pour » ou « contre » le projet, que la délibération sur l'achat du bien pourra se faire ultérieurement.

Georges Roméo demande aux conseillers municipaux de s'exprimer « pour » ou « contre » le projet à bulletin secret.

Il procède au dépouillement : 2 voix « pour » ; 1 abstention ; 3 voix « contre »

Georges Roméo indique qu'il ne souhaite pas s'engager dans ce dossier sans avoir l'aval de l'ensemble du conseil municipal.

Marie-Laure Meirone exprime ses regrets car la population s'était exprimée majoritairement en faveur du projet.

Georges Roméo informe qu'il va faire part de la décision à Gérard Bonnet.

Kerouan Le Roux demande si la décision de l'achat sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

Georges Roméo répond qu'une réflexion doit préalablement être engagée sur la destination du bien en cas d'achat.

Exceptionnellement Georges Roméo donne la parole au public.

William Gadina pense que celles et ceux qui ne se sont pas exprimés n'étaient pas favorables au projet. Il remercie le maire pour sa démarche. Le public présent approuve par des applaudissements.

### **Questions diverses :**

- ⇒ Georges Roméo informe
- ⇒ que l'intensité de l'éclairage public a été à nouveau diminuée de 25%. L'entreprise l'a informé qu'en cas de coupure électrique, le système se déprogrammait et qu'il se réinitialisait au bout de 48H.
- ⇒ Les travaux de la rue des bergeries sont terminés.
- ⇒ Les décisions qui concernent les voies communales d'intérêt intercommunautaire sont prises désormais par la communauté de communes. La commune n'émettra que des avis. Six voies

sont transférées ; celles qui restent seront prises en charge par la commune qui les gèrera en autofinancement.

⇒ Marie-Laure Meirone donne les relevés de débits qu'elle a effectués :

DATE	SOURCE	DEBITS en m <sup>3</sup> /heure
25 juillet 2017	Lombard	1.4
	Vinson	0.9
	La Stèle	1.8
1 <sup>er</sup> août 2017	Lombard	1.5
	Vinson	0.8
	La Stèle	0.75
06 août 2017	Lombard	1.4
	Vinson	0.8
	La Stèle	0.35

Elle informe qu'il manque environ 15 cm d'eau dans le bassin par rapport au niveau maximum. S'il n'y a pas de fuite, la ressource en eau devrait être suffisante.

⇒ Georges Roméo informe que le sourcier a indiqué que la nappe qui alimente la source de La Stèle a diminué de moitié et qu'il serait nécessaire d'effectuer un forage à 12 mètres de profondeur.

⇒ Il indique que le quartier de La Saulce connaît une grave pénurie d'eau. Les habitants, par courrier recommandé, ont souhaité être raccordés au réseau d'eau potable de la commune. Georges Roméo se rapprochera de la communauté de communes qui doit récupérer la compétence en 2020 et qui souhaitait que les communes n'engagent pas de travaux avant le transfert. La réserve actuelle suffira-t-elle s'il s'y rajoute la consommation des 7 foyers du quartier de La Saulce ?

Jacqueline Dollegeal a constaté un jour en période hivernale un robinet qui coulait en permanence pour éviter le gel.

⇒ Georges Roméo informe que les caches-containers vont être posés sous peu.

⇒ Agnès Armand informe de la dégradation du mur du cimetière au niveau de la concession Jouve.

⇒ Agnès Armand souhaite revenir sur les remarques qui lui ont été faites concernant son parc à ovins qui coupe le chemin rural de Charbonnière. Elle ne comprend pas quelles nuisances pourraient être en lien avec sa clôture qui comporte des poignées au niveau du chemin. Elle insiste sur les avantages des pratiques agricoles pour la nature et sur le fait qu'elle n'a jamais eu l'intention d'empêcher quiconque d'aller se promener sur ses terres. Elle est disposée à en discuter avec les plaignants.

⇒ Marie-Laure Meirone déplore la dépose de la cabine téléphonique. Elle l'aurait volontiers aménagée en bibliothèque, comme cela s'est fait dans des communes voisines. Georges Roméo informe qu'il s'y était opposé mais en vain.

Fin du conseil municipal : 16H

#### **Intervention du public :**

- François Dechargé demande ce qui sera dit à Gérard Bonnet suite à l'abandon du projet. Georges Roméo répond qu'il lui transmettra la décision d'abandon du projet afin qu'il puisse se rapprocher d'acheteurs potentiels.
- Marianne Amanatian a constaté que plusieurs bistrotts dans la vallée du Jabron ont fermé. Elle est satisfaite des travaux de la rue des bergeries.
- Georges Roméo précise que les travaux sur la façade de l'église vont être effectués, qu'il est en attente du devis de Claude Gauthier.
- François Dechargé demande si la commune est intéressée pour acquérir le terrain situé derrière la mairie qui est actuellement en vente. Georges Roméo répond qu'il faudrait en avoir une utilité. Marianne Amanatian propose la construction d'une extension de la mairie en salle

des fêtes.

- Bernard Dollegeal souhaite savoir si la construction du parking est programmée.
- Denise Bogaert demande si le parking sera englobé dans la voirie intercommunale. Georges Roméo répond par la négative.  
Elle attire l'attention sur le devenir des subventions.
- Marlène Brancato demande si l'installation d'un défibrillateur est prévue. Georges Roméo répond que cela avait été étudié mais que le dispositif devait être placé chez quelqu'un qui sache s'en servir ; ce qui restreignait la disponibilité de cet outil.
- Mariane Amanatian alerte sur la vitesse excessive des voitures qui descendent du col Saint Jean et interroge sur l'opportunité de placer un panneau signalant le rétrécissement de la chaussée. Georges Roméo répond qu'il en existe déjà un.
- Georges Roméo informe que les travaux d'aménagement de l'arrêt de bus au croisement de la route d'Eygalayes sont en cours.
- Agnès Armand regrette la possibilité de construire sur des terres agricoles.
- Marianne Amamatian évoque le réaménagement des jardins partagés. Georges Roméo répond qu'un parking de huit places sera réalisé sur les deux premières parcelles.
- Martine Léaunard déplore l'installation des toilettes sèches en face de sa maison et se plaint des odeurs qui s'en échappent.  
Elle indique qu'elle a l'intention d'acheter un des terrains en vente derrière la mairie (l'autre parcelle serait acquise par la famille Nicolas). Elle précise que ce terrain n'a pas d'accès car le chemin est sur sa propriété. Elle souhaite laisser l'usage de ce chemin aux riverains actuels, permettre aux agriculteurs de continuer à faucher l'herbe mais elle n'envisage pas qu'une nouvelle construction soit réalisée.
- Fanny Andrieux demande s'il pourrait être envisagé de déplacer les toilettes sèches.

La secrétaire,

Jacqueline DOLLEGEAL